Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 041-200055390-20260616-D202606_046-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BEAUCE LA ROMAINE
Département de Loir-et-Cher

SEANCE DU 16 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est assemblé à la salle des fêtes de Tripleville sous la présidence de Monsieur YVON Steven.

PRESENTS : YVON Steven, BOURDEL Pascal, CHARBONNIER Noël, DAUBRENET Céline, COURTEMANCHE Eric, GALLO Eric, GOMES Sandrine, GONDOUIN-LE DUC Elodie, HARROT Thierry, HENAULT Bastien, LAUGERO Anaïs, LEGAGNEUX Bénédicte, MORANT Odile, ORIEUX Richard, PERDEREAU Baptiste, PEREZ Philippe, PROVOST Aurélien, PUECH Valérie, RATELADE Stéphane, REBOULLEAU Guilaine, SEJOURNE Jérôme, SICARD Lucille.

ABSENTS EXCUSES : BELOSSAT-HUCHET Marie, CHERON CHESNEAU Laurence donne pouvoir à Yvon Steven, CLAUDE Lionel, SEBAN Cécile donne pouvoir à LAUGERO Anaïs, WINNE Frédéric donne pouvoir à BOURDEL Pascal,

Date de convocation : 12 juin 2026	*Nombre de Conseillers en exercice : 27*
Secrétaire de séance : GONDOUIN-LE DUC Elodie	*Nombre de membres présents : 22*
	Nombre de suffrages exprimés : 25

D202604_046_AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET COMMUNAL

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Les résultats de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :
- Excédent de la section de fonctionnement y compris résultat antérieur : 905 669,95 €
- Déficit de la section d'investissement y compris résultats antérieurs mais hors restes à réaliser : 498 729,05 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 262 420,65 € en dépenses et à 731 880,78 € en recettes soit un solde de + 469 460,13 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- *AFFECTER au compte D001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » la somme de 498 729,05 €.*
- *AFFECTER au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 29 268,92 €.*

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 041-200055390-20260616-D202606_046-DE

- *AFFECTER au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 876 401,03 €.*
- *AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.*
-

Pour Extrait certifié conforme.
Fait à Beauce la Romaine, le 16 juin 2026

Le Secrétaire de Séance,
Elodie GONDOUIN-LE DUC

Le Maire,
Steven YVON

Signé électroniquement par : Elodie GONDOUIN-LE DUC
Date de signature : 26/06/2026
Qualité : Beauce-la-Romaine - 5ème Adjoint

Signé électroniquement par : Steven YVON
Date de signature : 26/06/2026
Qualité : Beauce-la-Romaine - Maire